

## COMPTE-RENDU N° 118

### CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2014

**Etaient présents :**

Marlène THIBAUD, Maire.  
Bernard DIANOUX, Marie-José BOUCHE, Véronique CHOMEL, Jean-François MENGUY, Adjointes au Maire.  
Gérard SASERAS, Marguerite-Marie DUNAN-VALLON (arrivée à 19H45), Christian BAUD, Michel MAYAN, Mireille MONIN-ZANDOMENEGHI, Marie-Claire BISCARRAT, François DENIS, Michel PAÏALUNGA, Paul VICICH, Jean-Marc BOUBALS, Laurence JULLIAN-SONOR, Laurent ARCUSET, Yacinthe SCALA-THEVOT, Georges POINT, Daniel TROÏANI, Jean-Paul MONTAGNIER, Anne-Marie SASSATELLI, Nicole FLORET, François MORICELLY, Philippe DE DAVID- BEAUREGARD, Conseillers Municipaux.

**Etaient absents excusés :**

Martine CELAIRE donnant procuration à Marlène THIBAUD, Marguerite-Marie DUNAN-VALLON donnant procuration à Marie-José BOUCHE jusqu'à 19H45, Eric BRUNEL, excusé.

Madame Marlène THIBAUD déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 19H00.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Laurent ARCUSET, comme secrétaire de séance.

Madame le Maire informe l'Assemblée des procurations émises.

Madame le Maire fait part des remerciements de Madame Marguerite DIANOUX suite au décès de son frère, Père Jean CHEVALIER, de Madame et Monsieur Pierre CELAIRE pour le colis de Noël, de l'école Saint Andéol pour tout ce qui a été offert aux enfants pour les fêtes de Noël.

Madame le Maire informe l'assemblée des remerciements de Monsieur Marc MARTINET, Président du District Rhône Durance, pour la mise à disposition des salles de l'Espace René Roussière le 24 janvier dernier qui a permis de réunir au cours d'une soirée conviviale, 160 bénévoles du District.

Madame le Maire expose la situation du Cabanon.

**Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013 :**

Le procès-verbal de la précédente séance **est approuvé à l'unanimité.**

<b>Dossier n °1</b>
---------------------

**TARIFS DES REPAS ET SUBVENTION DE LA FETE DU PLAN DE DIEU  
DES 7 ET 8 JUIN 2014  
RAPPORTEUR : MARLENE THIBAUD**

La commune de Camaret-sur-Aigues souhaite organiser la sixième édition de la fête du Plan de Dieu.

La balade gourmande à l'occasion de la fête du Plan de Dieu connaît un succès grandissant avec 600 participants en 2010, 900 participants en 2011 et 2012 et 1000 participants en 2013. Depuis 2011, la manifestation est organisée sur deux jours, afin d'en faire un véritable outil de développement économique. Un partenariat avec les acteurs économiques du territoire a été créé : chambre d'hôtes, restaurateurs, UCCAV...

Dans cette perspective, il est proposé :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Général,
- D'organiser un repas avec participation financière des participants,
- De proposer des objets « souvenir » à la vente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la Commune,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 avril 2003 portant création d'une régie de recettes et d'avances « Fêtes et animations »,

Considérant que cet évènement a une portée départementale et régionale, une subvention au Conseil Général ainsi qu'au Conseil Régional sera demandée.

Considérant qu'il est nécessaire de définir les tarifs de participation au repas organisé par la Municipalité dans le cadre de cette manifestation,

Considérant qu'il est intéressant en terme de promotion de proposer des objets « souvenir »,

Vu l'avis favorable de la commission « fêtes et animations » du 30 janvier 2014,

**Le Conseil Municipal approuve à la majorité – 25 VOIX POUR** (Martine CELAIRE ayant donné procuration à Marlène THIBAUD, Marguerite-Marie DUNAN-VALLON ayant donné procuration à Marie-José BOUCHE) – **1 CONTRE** (Philippe DE DAVID-BEAUREGARD) - le budget prévisionnel de la manifestation :

BUDGET PREVISIONEL 2014			
DEPENSES (TTC)		RECETTES	
ANIMATIONS	5 317,00 €	MAIRIES	
		Camaret	5 396,30 €
		Travaillan	545,00 €
		Syndicat AOC	4 350,00 €
		SPONSORS	950,00 €
REPAS	29 511,50 €		
		VENTE	
		Repas	23 400,00 €
		Vente d'objets	60,00 €
COMMUNICATION	5 300,00 €		
		SUBVENTIONS	
		Conseil Général	4 000,00 €
		Conseil Régional	4 000,00 €
DIVERS	2 572,80 €		
TOTAL	42 701,30 €	TOTAL	42 701,30 €

**Autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional, **approuve** les tarifs de participation au repas organisé par les commissions « Fêtes et Animations » et « Développement économique et prospective » à l'occasion de la balade gourmande du 8 juin 2014 soit 26€ par adultes et 7€ par enfants de moins de 10 ans, ainsi que les tarifs de vente d'objets souvenir, 5€ le chapeau et 8€ le tablier.

Il est précisé que ces recettes seront perçues par la régie « Fêtes et animations » et encaissées sur le compte budgétaire 7062 sur certificat administratif pour les repas et sur quittance pour les objets « souvenir ».

## Dossier n °2

### AMENAGEMENT DU PARKING DU MOTOBALL EN PLACE DU MARCHE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PACA AU TITRE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT SOLIDAIRE (PAS) RAPPORTEUR : MARLENE THIBAUD

Vu la délibération n° 60 de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence du 02 octobre 2012 portant approbation du programme d'actions de la première année du Programme d'Aménagement Solidaire, et la convention de programmation subséquente,

Vu la délibération n°12-1317 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 29 octobre 2012 portant approbation de la convention de programmation du PAS,

Considérant les objectifs prioritaires du programme d'actions à l'échelle du territoire intercommunal :

1. Renforcer les centralités et l'attractivité des bourgs et villages,
2. Maîtriser l'étalement urbain et travailler sur la restructuration des extensions urbaines,
3. Diversifier l'offre en logements et encourager la production de logements sociaux,
4. Préserver l'environnement naturel et les grandes unités de paysage, soutenir l'activité agricole dont la viticulture.

Considérant que ce partenariat permet d'apporter aux communes adhérentes des moyens techniques et financiers pour soutenir des projets d'aménagement durable conçus à l'échelle communautaire.

Le site concerné par le projet d'aménagement se situe au sud du terrain du motoball, espace privé fermé. Il fait le lien entre les équipements publics et l'espace Saint-Andéol. Les objectifs de cette opération sont triples :

- Réinvestir des espaces publics dans le centre, à proximité des équipements publics.
- Créer un jalonnement de places ouvertes, reliées par des cheminements piétons.
- Offrir un site facilement accessible pour l'accueil d'événements.

Ce projet répond aux critères d'éligibilité du volet « aménagement » du PAS. Il a été inscrit en année 1 du programme, par le comité de pilotage chargé de l'instruction des projets subventionnables.

Les travaux consistent dans l'organisation du stationnement, avec un parking paysager ; la création d'un espace polyvalent permettant l'accueil de manifestations telles que le marché, l'adaptation du mobilier urbain (éclairage, bancs, signalétique) ; l'organisation des circulations piétonnes et automobiles pour un partage de l'espace adapté selon l'utilisation du site ; la sécurisation de l'entrée sud du site et raccordement au cheminement piéton en direction du Parc Joseph Persat.

Considérant que le montant hors taxes des travaux subventionnable est estimé à 284 580 € et ouvre droit à une subvention régionale de 41%, soit 116 678 €,

Vu l'estimatif des travaux s'élevant à 284 580€ hors taxes et réparti comme suit :

- Aménagement : 172 727€,
- Eclairage public : 75 054€,
- Mobilier urbain : 13 744€,
- Espaces verts : 23 055€.

Vu le plan de financement prévisionnel :

Montant des travaux en € HT		Recettes en €	
Travaux	284 580	Commune de Camaret-sur-Aigues	167 902
		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	116 678
TOTAL	284 580	TOTAL	284 580

Il peut être sollicité auprès du Conseil Régional une aide financière de 116 678 €.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votants – 25 VOIX POUR – 1 ABSTENTION** (Philippe DE DAVID-BEAUREGARD) - le plan de financement prévisionnel de l'opération, **autorise** Madame le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur une aide financière d'un montant de 116 678 € pour la réalisation du

présent projet, et ce dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire et à signer tout document utile afférent à ce dossier, notamment de conclure les contrats de travaux et engager ces derniers.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget prévisionnel 2014, au chapitre 23.

<b>Dossier n °3</b>
---------------------

**ESPACE RENE ROUSSIERE  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA  
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2014  
RAPPORTEUR : JEAN-FRANCOIS MENGUY**

L'article 179 de la loi n°2010- 1657 du 29 décembre 2010 dite loi de finances pour 2011 crée une dotation unique, intitulée Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) issue de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement des communes (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Cette dotation a pour but de financer la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La commune de Camaret-sur-Aigues est éligible à cette dotation en 2014, aussi il est proposé de la solliciter pour les travaux de réfection du système de chauffage et de climatisation de l'Espace René Roussière ainsi que l'isolation de la toiture et la rénovation de l'éclairage. Ces travaux entrent dans le cadre de l'Agenda 21, du programme AGIR et sont, par conséquent, compatibles avec les objectifs du « Grenelle de l'environnement ».

Les travaux ont pour objectifs :

- D'améliorer le confort thermique de l'Espace René Roussière (salle polyvalente),
- De réduire les consommations de fluide de ce site.

En raison du dysfonctionnement de deux blocs de climatisation fonctionnant au gaz R22, système aujourd'hui obsolète, il est ainsi envisagé :

- o Le démantèlement du système de chauffage électrique ainsi que des caissons de climatisation,
- o L'installation d'un système de chauffage et climatisation performant permettant de réaliser d'importantes économies d'énergie,
- o L'isolation de la toiture du bâtiment (à l'exception de la cafétéria ayant fait l'objet de récents travaux),
- o La rénovation de l'éclairage.

Considérant le programme AGIR pour l'Energie,

Vu le montant estimatif des travaux de 133 580 € HT,

Considérant que l'opération relève de la catégorie investissement – bâtiments communaux pour lesquels le taux de subvention est de 25 % à 35 % pour une dépense subventionnable plafonnée à 230 000 €, et qu'un taux de subvention est majoré (40% à 45%) pour les projets présentant une dimension de développement durable et de protection de l'environnement, s'inscrivant dans le contexte du « Grenelle de l'environnement »,

Considérant que les travaux de l'Espace René Roussière répondent à ce même objectif,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération :

#### Plan de financement prévisionnel

DETR (45%)	60 111 €
Conseil Régional PACA (20%)	26 716 €
Commune (35 %)	46 753 €

#### Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité des votants – 22 VOIX POUR – 4 ABSTENTIONS

Christian BAUD, Michel PAÏALUNGA, Georges POINT, Anne-Marie SASSATELLI) - auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse une subvention à hauteur de 45 % du montant hors taxes des travaux, soit de 60 111 €, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2014, auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, une subvention de 26 716 € dans le cadre du dispositif Agir pour l'Energie, et **autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### Dossier n °4

#### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) POUR L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE RAPPORTEUR : MARIE-CLAIRE BISCARRAT

La bibliothèque souhaite développer son offre numérique afin de répondre aux nouveaux usages et d'élargir ses services au public.

Il s'agit d'une part d'acquérir une application permettant au public d'accéder au catalogue en ligne de la bibliothèque. La société Decalog, fournisseur du logiciel professionnel actuellement utilisé à la bibliothèque, développe le système informatique Karvi pour la consultation publique des usagers. C'est donc ce système que la bibliothèque a retenu.

Afin de compléter cette offre, la bibliothèque souhaite fournir à son public de nouveaux outils technologiques, tels que les liseuses numériques.

Le Ministère de la Culture finance l'équipement numérique des bibliothèques, dont il fait une priorité en 2014. La DRAC souhaite donc renforcer les services numériques dans les bibliothèques de la région, avec pour objectif de favoriser l'émergence d'un réseau numérique des bibliothèques. L'aide financière peut représenter jusqu'à 80% du coût du projet, hors frais de maintenance.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
SIGB* Karvi	1 600€ HT	DRAC (80%)	1 600 € HT
Achat Liseuses	400€ HT	Commune de Camaret-sur-Aigues (20%)	400 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>2 000€ HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 000€ HT</b>

\*système informatique de gestion de bibliothèque

**Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité** - Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région PACA et à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 21 du budget prévisionnel 2014.

<b>Dossier n °5</b>
---------------------

**PROTOCOLE EXPERIMENTAL DE PARTENARIAT  
POUR LES RELAIS D'INFORMATIONS « ACCES AUX DROITS »  
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE VAUCLUSE  
RAPPORTEUR : VERONIQUE CHOMEL**

Soucieuse d'améliorer son offre de service en matière d'accueil de ses allocataires, la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse a souhaité, courant 2012, lancer le principe d'une expérimentation sur des « relais accès aux droits CAF », prenant appui sur les centres volontaires, la Maison Pour Tous déjà bien implantée dans la proximité, repérée par les habitants et fréquentée par des allocataires CAF.

Considérant les objectifs assignés à la Maison Pour Tous, la commune de Camaret-sur-Aigues s'est portée volontaire dans cette démarche, il convient de s'engager dans le cadre d'un protocole de partenariat. Ce protocole vise à fixer le cahier des charges, les objectifs et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation « relais accès aux droits CAF », ainsi que le type d'accompagnement CAF.

Les enjeux de cette réflexion sont :

- Développer une coopération innovante avec la Maison Pour Tous,
- Consolider et développer la couverture géographique,
- Diversifier les réponses de proximité aux besoins des allocataires,
- Proposer une réponse globale à l'utilisateur allocataire.

Ce dispositif sera expérimenté en 2014 avec quatre structures volontaires dont Camaret-sur-Aigues. Chacune d'entre elles présentant des caractéristiques très variées (centres sociaux, structures municipales ou associatives), cette diversité permettra de disposer d'un échantillon-test suffisamment large pour alimenter l'évaluation et la réflexion en vue d'étendre cette expérimentation auprès d'autres opérateurs.

Dans le cadre de cette expérimentation, différents outils sont susceptibles d'être mis à la disposition par la CAF. (Amélioration de la professionnalisation des agents, renforcement de la coordination, mise à disposition de moyens logistiques, soutien financier à l'équipement, élaboration d'un logo...)

Les conditions de mise en œuvre devront être travaillées collectivement, afin de proposer un socle d'offre de service homogène sur tout le territoire d'expérimentation.

Un diagnostic synthétique du territoire couvert sera réalisé conjointement entre la Maison Pour Tous et la CAF de Vaucluse. Une démarche d'évaluation sera réalisée chaque trimestre et à l'issue de l'expérimentation.

Un ensemble de critères quantitatifs et qualitatifs communs et différenciés au regard des caractéristiques propres à chacun permettra de mesurer la plus-value de l'offre de service.

**Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des votants – 25 VOIX POUR – 1 ABSTENTION** (Philippe DE DAVID-BEAUREGARD) - Madame le Maire à signer le protocole expérimental de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la Maison Pour Tous et tout autre document relatif à ce dossier.

## Dossier n °6

### CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE SERVICES ENFANCE JEUNESSE RAPPORTEUR : MARLENE THIBAUD

Vu l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Budget de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que ces agents exerceront à titre principal les fonctions d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe,

Où la proposition de Madame le Maire de créer ces postes d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe,

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité** - de créer onze postes d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service enfance jeunesse, pour la session des mois de février-mars et six postes d'adjoint d'animation territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service enfance jeunesse, pour la session des mois d'avril-mai pour un accroissement saisonnier d'activité.

Les sommes afférentes à cette dépense seront imputées au chapitre 012 du budget principal de la commune.

## Questions diverses

### ETAT DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER 4° TRIMESTRE 2013

Numéro	Nom du vendeur	Références cadastrales	Surface en m <sup>2</sup>	Adresse
31	DACHARY Daniel LAMBERT Brigitte	AD 26 AD 295	1273 152	40 chemin Jean Moulin
32	SILVERIO Gemma PIZZI Gabriel	AK 67	915	Avenue des Princes d'Orange
33	Consorts GIARDINI (Norbert – Jacqueline)	AH 45 AH 43	4501 640	Rue Buisseron
34	CONSTANTIN Annie	AH 52	598	Quartier Buisseron
35	GIARDINI Norbert	AH 27	944	Quartier Buisseron
36	Mr et Mme BOUFFEL	AH 213 AH 214 AH 215	1700 1618 2459	Quartier Buisseron
37	Mr et Mme CALLIAT JP	AZ 147	766	9 lotissement les Hortensias bis
38	M BARONTINI Vincent Mme REBOURG Marie	AE 96	649	5 lotissement clos de la chapelle
39	Mr PECOUT André	AH 79	2723	Route de Cairanne
40	Mr JEANNE Laurent	AD 298 AD 299	155 848	400 chemin Moulin à Huile
41	BRACHE Jeremy LASCOTTE Magali	AX 45	51	9 avenue du Mont Ventoux



42	Mr et Mme FRACH Rémi	AW 31 AW 32	152 18	3 rue de l'Eglise
43	BRUSCOLINI Jourdan BAUD Christian	AK 2		14 cours du Nord
44	Mr VANDERM Christian	AI 60	1289	9 Avenue Louis Pasteur
45	SAS CD5	AX 213 AX 215	197	Avenue JH Fabre
46	Mr JAUMOTTE JP	AX 14	1456	Rue Fernand GONNET
47	Mr Pierre SALVAT	AI 86p	650	296 route de Cairanne

### ETAT DES DECISIONS DU MAIRE 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2013

DATE	OBJET
22.10.13	<b>Travaux d'aménagement d'un réseau pluvial – impasse des Couffiches</b> attribués à l'entreprise TP Rouvière pour un montant de 46 989€ HT soit 56 198,84€
22.11.13	<b>Acquisition de mobilier pour l'Espace René Roussière (240 chaises et 8 chariots)</b> auprès de l'entreprise France Bureau un montant de 10 349,70€ HT soit 12 378,25€ TTC
23.12.13	<b>Contentieux OMNI PLUS et JNP Tradition</b> : désignation de Maître MONROUX, avocat, pour représenter la commune et de défendre au mieux ses intérêts
24.12.13	<b>Offre de service dans le cadre d'un chantier éducatif et Scopado</b> confiée à l'ADVSEA pour la distribution trimestrielle du journal municipal de la commune pour un montant de 2 363 € TTC

### QUESTIONS ECRITES REMISES PAR MONSIEUR MICHEL PAÏALUNGA

En préambule, Madame le Maire énonce être étonnée de cette démarche, considérant avoir toujours répondu aux questions orales des élus lors des séances du conseil municipal. Les élus de la minorité peuvent en témoigner...

Si Monsieur PAÏALUNGA s'attache à un formalisme, il devrait prendre connaissance du règlement intérieur du Conseil Municipal, et notamment son article 6.

Article 6 Questions écrites : « Chaque membre du Conseil Municipal peut adresser au Maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale. Le texte des questions est adressé au maire 48 heures au moins avant une séance du conseil municipal. Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé seront traitées à la séance ultérieure la plus proche ».

Respectueuse de la démocratie et du droit à l'information des élus, Madame le Maire répond aux sollicitations.

**Question 1 : La réalisation des travaux du cours du Midi ne correspondent pas au projet initial présenté aux élus en début d'année 2013. Quand et par qui ont été prises les décisions de ces modifications ?**

Les travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement de l'espace situé devant le Ravelin correspondent en tous points au plan d'aménagement de principe, validé à la société ADP DUBOIS.

La mission confiée à la société ADP concerne exclusivement les phases AVP (avant-projet) et dossier PRO (projet) ainsi que l'établissement des DCE (dossier consultation des entreprises).

Les plans d'exécution confirmant le projet sont exposés en Mairie depuis le début des travaux soit le 18 novembre 2013. La seule modification apparente concerne l'implantation en épi des places de stationnement et répondent au plus près à l'utilisation des habitants proches de ce secteur.

Il a permis de prévoir 4 places supplémentaires par rapport au projet de places longitudinales.

En phase exécution, les légères modifications sont possibles face à des problématiques non décelables lors des études préliminaires ou après décisions de la MOA (maîtrise d'ouvrage). Par exemple, lors de la phase précédente, la Commission des Travaux (présidé par MP) a souhaité l'élargissement de la voie de circulation face au bureau de tabac.

C'est dans un contexte similaire que le choix d'un stationnement en épi a été privilégié. De la même manière, l'accès PMR (personne à mobilité réduite) normalisé au Foyer Bel Automne (ERP) a été validé en cours d'exécution et n'apparaissait pas sur le projet initial. Enfin, le trottoir permettant d'accéder à la Mairie, qui aujourd'hui permet un accès répondant aux normes PMR en direction de l'avenue du Mont Ventoux, tout en desservant la Police Municipale et la MSA, n'était pas prévu. L'enveloppe financière n'en a pas été affectée. Elle s'établit à hauteur de 114 502 € pour le lot voirie, 47 552 € pour le lot éclairage public et 160 626 € pour le lot revêtement de sol.

**Question 2 : La réalisation des travaux à l'espace Saint-Andéol, prochainement appelé « Espace de Abbé Persat », ne correspondent pas au projet initial présenté aux élus dans le cadre du projet d'aménagement solidaire. Quand et Par qui, ont été prises les décisions de ces modifications ?**

Il en est de même des travaux sur l'espace Saint-Andéol. Le plan projet établi par le CAUE et validé par l'équipe municipale permettaient l'établissement et la séparation des espaces ainsi que leur utilisation propre (cheminement - lieux de repos – évacuation et traitement des eaux pluviales et éclairages public). Ils ont été présentés d'abord à l'association des Catholiques puis en réunion publique le 3 octobre 2013.

La modification de la limite physique entre le domaine public et le parc Joseph Persat ainsi que la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et sa mise en discrétion ont simplifié les travaux d'aménagement du futur trottoir.

Enfin, lors de l'exécution, la nécessité d'harmoniser et de sécuriser le cheminement jusqu'à la rue Marie Curie s'est imposé, répondant aux besoins des usagers sans engendrer de surcoût au projet initial.

En effet, les laisser dans l'état contrarierait le projet, créant un cheminement en contre-bas de la voirie et obligeant le renforcement du soutènement de celle-ci.

Aucune plus-value n'est à déplorer. Le montant de ces travaux s'élève à 346 517€ TTC.

**Question 3 : L'éclairage du parking de l'école Frédéric Mistral a été changé. Le remplacement des lampadaires n'était pas prévu au budget prévisionnel 2013. Quand et par qui, a été prise la décision de ce remplacement ?**

Monsieur MENGUY répond étant en charge des dossiers.

Le changement des luminaires du parking de l'école Frédéric Mistral est le fruit de la collaboration du groupe de travail chargé de mener à bien des missions d'économie d'énergie sur la commune. Ce groupe de travail composé de monsieur Michel Paialunga et monsieur Jean-François Menguy s'est réuni une première fois le 6 décembre 2011 pour prendre connaissance et étudier le diagnostic réalisé par la société chargée de l'entretien de l'éclairage public sur la commune.

Le 26 juin 2012, ce même groupe de travail, auquel était associé monsieur Michel Paialunga et monsieur Jean-François Menguy, s'est réuni pour étudier l'analyse détaillée des priorités d'intervention sur l'éclairage public. Dans la liste des priorités d'intervention, le parking de l'école Frédéric Mistral apparaissait comme très énergivore avec des perspectives très significatives d'économie d'énergie. Les élus présents avaient demandé à mener une opération expérimentale en utilisant la technologie LED (61 % de consommation en moins sont réalisés sur ce secteur).

Le budget 2013 alloué pour ces travaux : 23 920€ TTC.

**Question 4 : Quel a été le coût du remplacement de ces lampadaires ?**

L'ensemble des travaux de remplacement des lampadaires a été réalisé pour un coût de 17 358,39 € T.T.C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

Laurent ARCUSET  
Secrétaire de séance

Marlène THIBAUD  
Maire